



# Charte de l'animation territoriale de l'emploi et de la formation professionnelle en Normandie

---

L'animation territoriale traduit la volonté concertée de l'État et la Région d'articuler les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle en Normandie.

Cette charte définit les modalités de collaboration pour une mise en œuvre coordonnée des politiques au service des territoires (Stratégie Régionale pour l'Emploi, Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles, Plan d'Investissement dans les Compétences...) en tenant compte des spécificités de chaque territoire (publics, entreprises, acteurs locaux...).

L'animation territoriale, déclinée sur les 17 arrondissements normands, est organisée sur la base d'un nombre limité d'instances de coordination facilitant ainsi la mobilisation et la réactivité des acteurs en respectant les compétences de chacun.

Cette charte pourra être adaptée en fonction des évolutions législatives et être complétée, en tant que de besoin, par des conventions spécifiques avec d'autres partenaires.

## Un cadre de références stratégiques

### **Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP 2017-2022)**

Le CPRDFOP signé par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux a pour finalité de répondre aux enjeux de compétences en associant l'ensemble des partenaires « orientation/formation/emploi » dans le cadre d'un dialogue constructif aux niveaux régional et territorial.

**La Stratégie Régionale pour l'Emploi (SRE)** définie par l'Etat en juillet 2017 reposant sur une gouvernance renouvelée et s'articulant autour de trois axes :

- le développement de l'emploi dans les entreprises normandes,
- l'accès et le maintien dans un emploi durable des publics prioritaires,
- la territorialisation des politiques publiques en adaptant l'action au plus près des besoins et des entreprises et des publics

## Un objectif commun

L'Etat et la Région ont pour objectif de développer l'emploi et l'économie en Normandie en s'appuyant sur des actions concrètes au plus près des entreprises, des territoires et des Normands.

L'animation territoriale est une des clés de la réussite pour apporter des réponses rapides, concrètes et concertées aux besoins exprimés sur les territoires par les entreprises et les Normands.

Cette animation territoriale commune permet notamment :

- prioritairement, de mobiliser et d'articuler sur les territoires les acteurs et partenaires locaux pour anticiper et accompagner les mutations économiques et de répondre ainsi aux besoins de recrutement des entreprises,
- de faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des actifs et demandeurs d'emploi en développant leurs compétences,
- de développer l'offre, l'adaptation et la qualité de la formation dans le respect des orientations de l'Etat et de la Région Normandie en fonction des besoins exprimés sur les territoires,
- d'identifier, d'anticiper et de partager les opportunités et les problématiques de chaque territoire en y apportant des réponses de proximité coordonnées, rapides et efficaces
- de déployer les politiques publiques au niveau de chaque territoire tout en garantissant la complémentarité et la cohérence de l'action de l'ensemble des acteurs territoriaux.

Les animateurs Emploi-Formation (AEF) de la Région et les Chargés de Développement de l'Emploi et des Territoires (CDET) de la DIRECCTE participent à la territorialisation des politiques de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles. Ils constituent l'un des leviers du développement de l'offre de service en réponse aux besoins des territoires.

Ils accompagnent les projets territoriaux, de l'émergence jusqu'à leur mise en œuvre et leur évaluation en concertation avec les partenaires locaux. Ces travaux s'intègrent complètement dans les priorités et plans d'actions définis par la coordination emploi-formation co-pilotée sur chaque arrondissement par le sous-préfet et l'animateur emploi-formation.

## Politique régionale et instance de coordination

### Un pilotage politique régional

Les dimensions stratégiques et politiques seront débattues au niveau régional par Madame la Préfète de région et Monsieur le vice-président en charge de la formation et du développement des compétences.

Sous la forme de réunions régulières avec les sous-préfets, il s'agira d'affirmer les priorités communes de l'Etat et la Région, d'informer sur les actions engagées, de rendre compte des travaux réalisés et de recueillir des propositions pour une meilleure efficacité de l'animation territoriale commune.

L'Etat et la Région rendront compte régulièrement devant le CREFOP de la mise en œuvre des actions déployées dans le cadre de l'animation territoriale.

### Une instance de coordination locale

Le Comité d'Animation Territoriale Emploi-Formation (CATEF) est l'instance opérationnelle de coordination locale co-pilotée par l'Etat, représenté par le sous-préfet d'arrondissement secondé par le CDET, et par la Région, représentée par l'animateur emploi-formation.

Cette instance, réunie au moins trimestriellement selon un calendrier arrêté conjointement entre l'Etat et la Région, regroupe les partenaires et acteurs locaux. Elle définit des priorités d'actions à partir d'un diagnostic de territoire partagé et met en place un plan annuel d'actions avec des objectifs mesurables.

En fonction des priorités affichées, le plan d'actions est décliné en groupes de travail dont le nombre est limité, pilotés par l'Etat ou la Région ou un partenaire (CCI, EPCI....) en fonction des compétences de chacun et avec un nombre de participants limité pour permettre un travail technique et opérationnel réactif. Chaque groupe sera animé par un seul pilote qui pourra être soit l'animateur emploi-formation, soit le CDET, soit un partenaire.

Ces groupes de travail auront pour périmètre l'arrondissement ou, éventuellement, un périmètre jugé plus pertinent pour permettre la prise en compte d'une réalité économique spécifique.

Les ordres du jour et les comptes rendus sont proposés conjointement par l'AEF et le CDET, avec un point régulier sur l'avancement des groupes de travail, et envoyés cosignés par les sous-préfets pour l'Etat et par la Directrice de la stratégie, de l'orientation et de l'animation territoriale pour la Région.

Les CATEF seront organisés dans les locaux de l'Etat ou de la Région (siège et antennes de la Région). Ils pourront se dérouler, le cas échéant et en fonction de l'actualité et sous réserve de l'accord de l'Etat et de la Région, dans d'autres lieux (EPCI, Chambres consulaires...).

La composition de cette instance est fixée localement pour répondre aux besoins identifiés.

L'invitation des acteurs suivants de manière permanente doit notamment être envisagée :

- Les acteurs de l'emploi : Pôle emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PLIE et Maisons de l'Emploi ou des Compétences des territoires concernés
- Les partenaires sociaux : un représentant nommé désigné par organisation professionnelle et syndicale représentative. La désignation d'un représentant commun pour chaque organisation professionnelle ou syndicale représentative pourra être proposée aux partenaires sociaux
- Les chambres consulaires
- Les collectivités territoriales : Départements (chargé de mission insertion), EPCI (Développement économique, politique de la ville...)
- L'AFPA en sa qualité d'EPIC (et non de centre de formation).

Peuvent être invités également à toute ou partie de la réunion selon l'ordre du jour en fonction des besoins identifiés :

- Les acteurs du développement économique : la Région Normandie (DGA Eco, Mission ARME, Mission SPIE...), ADN, DIRECCTE (service Mutations Economiques UR/UD, Chargé de Mission Développement Economique référent territorial et filière...), expert d'une branche ou filière professionnelles....
- Le délégué du préfet chargé de la politique de la ville
- Les autorités académiques
- Tout autre acteur dont la présence sera jugée utile par les membres permanents

Une configuration adaptée de cette instance locale de coordination doit assurer la confidentialité des échanges et le respect des compétences de chaque acteur.

Les entreprises confrontées à des difficultés de recrutements ou ayant un projet significatif de développement ou un projet de restructuration seront invitées à participer à un groupe de travail spécifique.

Afin d'harmoniser les pratiques et de partager les retours d'expérience, deux rencontres annuelles, co-animées par la DIRECCTE (UR et UD) et les services de la Région Normandie sont organisées avec les CDET et les AEF.

## **Un appui technique du Carif-Oref**

Afin de faciliter les travaux de l'animation territoriale, le CARIF OREF de Normandie apportera son soutien par la mise à disposition d'outils communs et la diffusion des bonnes pratiques via notamment un portail numérique de l'animation territoriale accessible et mis à jour. A ce titre, il proposera des outils pratiques d'analyse du territoire, des boîtes à outils, un espace collaboratif pour les partenaires, des liens vers différents outils ou rubriques (métiers en tension, Cléor, etc....).

Ces outils seront utilement complétés par ceux développés par d'autres acteurs tels que Pôle emploi (Formadiag...), les branches professionnelles, les chambres consulaires ou les partenaires sociaux.

## Communication et Evaluation

La synergie des partenaires et les résultats des actions feront l'objet d'actions de communication Etat/Région définies conjointement et tenant compte des règles de communication applicables à chaque entité et pourront concerner soit l'animation territoriale en général, soit des actions emblématiques conduites dans un ou plusieurs territoires.

Un bilan annuel sera réalisé chaque année sur chaque territoire. Une évaluation commune de l'animation territoriale Etat/Région sera réalisée au deuxième semestre 2019 comportant des indicateurs mesurant l'efficacité, l'efficacité et la plus-value des actions réalisées. Un groupe de travail Etat/Région associant des CDET et AEF sera constitué pour définir ces indicateurs.

Rouen le

La Préfète de la Région Normandie

Le Vice- Président du Conseil Régional de Normandie

Fabienne BUCCIO

David MARGUERITTE